



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO Bulletin Officiel

n° 2  
2024

---

Bulletin officiel n° 2 du 11 janvier 2024

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2024/Hebdo2>

## Sommaire

### Enseignement supérieur et recherche

#### Camondo Paris

Renouvellement de l'autorisation à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme d'architecte d'intérieur-designer visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – NOR : ESR2334760A

#### École supérieure des technologies et des affaires (Esta) de Belfort

Renouvellement de l'autorisation à délivrer le diplôme d'ingénieur d'affaires industrielles visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – NOR : ESR2334761A

#### École pour l'informatique et les nouvelles technologies (Epitech)

Autorisation à délivrer un diplôme d'expert en technologies de l'information visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – NOR : ESR2334763A

#### Excelia

Autorisation à délivrer le diplôme d'études supérieures en communication multimédia (DESCM) visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – NOR : ESR2334764A

#### École MoPA

Reconnaissance par l'État et autorisation à délivrer le diplôme d'expert en conception, réalisation et animation 3D visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – NOR : ESR2334766A

## École supérieure de réalisation audiovisuelle de Nice (Esra Côte d'Azur)

**Prolongation de l'autorisation à délivrer un diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur**

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – NOR : ESR2334767A

## Référents « racisme, antisémitisme »

**Cadre d'intervention des personnes référentes « racisme, antisémitisme » dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

→ [Circulaire du 9-1-2024](#) – NOR : ESR2400723C

## Enseignements secondaire et supérieur

### Cadre national sur les attendus de formations

**Cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Modification**

→ [Arrêté du 18-12-2023](#) – JO du 22-12-2023 – NOR : ESR2331074A

## Mouvement du personnel

### Nomination

**Directrice générale des services (DGS) de l'université de Lille (groupe supérieur)**

→ [Arrêté du 21-11-2023](#) – NOR : ESRD2335188A

### Nomination

**Directrice générale des services (DGS) de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (groupe III)**

→ [Arrêté du 28-11-2023](#) – NOR : ESRD2335162A

### Nomination

**Directrice générale des services (DGS) de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Rennes (groupe III)**

→ [Arrêté du 15-12-2023](#) – NOR : ESRD2335174A

### Nomination

**Directeur général des services (DGS) de l'Institut national polytechnique (INP) de Toulouse (groupe II)**

→ [Arrêté du 20-12-2023](#) – NOR : ESRD2335849A

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

**Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche**

→ [Arrêté du 21-12-2023](#) – NOR : ESR2335503A

## Camondo Paris

### Renouvellement de l'autorisation à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme d'architecte d'intérieur-designer visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2334760A

→ Arrêté du 18-12-2023

MESR - Dgesip A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 19-7-2021 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser en date du 5-12-2023

---

**Article 1** – L'autorisation de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé Camondo à délivrer le diplôme visé d'architecte d'intérieur-designer conférant le grade de master à ses titulaires est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2024.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## École supérieure des technologies et des affaires (Esta) de Belfort

### Renouvellement de l'autorisation à délivrer le diplôme d'ingénieur d'affaires industrielles visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2334761A

→ Arrêté du 18-12-2023

MESR - Dgesip A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté 8-7-2020 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser en date du 5-12-2023

---

**Article 1** – L'autorisation à délivrer le diplôme visé d'ingénieur d'affaires industrielles (Bac + 5, RNCP niveau 7) par l'École supérieure des technologies et des affaires (Esta) de Belfort, établissement d'enseignement supérieur technique privé, est renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2024.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## École pour l'informatique et les nouvelles technologies (Epitech)

Autorisation à délivrer un diplôme d'expert en technologies de l'information visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2334763A

→ Arrêté du 18-12-2023

MESR - Dgesip A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté 10-7-2009 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser en date du 5-12-2023

---

**Article 1** – L'établissement d'enseignement supérieur technique privé École pour l'informatique et les nouvelles technologies (Epitech), au Kremlin-Bicêtre, est autorisé à délivrer un diplôme visé d'expert en technologies de l'information (Bac + 5, RNCP niveau 7), pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2024.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## Excelia

### Autorisation à délivrer le diplôme d'études supérieures en communication multimédia (DESCM) visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2334764A

→ Arrêté du 18-12-2023

MESR - Dgesip A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser en date du 5-12-2023

---

**Article 1** – Excelia, établissement d'enseignement supérieur technique privé, est autorisé à délivrer un diplôme visé d'études supérieures en communication multimédia (DESCM) (Bac + 3, RNCP niveau 6), sur les sites de La Rochelle et de Tours, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2024.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## École MoPA

**Reconnaissance par l'État et autorisation à délivrer le diplôme d'expert en conception, réalisation et animation 3D visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur**

NOR : ESRS2334766A

→ Arrêté du 18-12-2023

MESR - Dgesip A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 30-7-2018 ; avis du Cneser en date du 5-12-2023

---

**Article 1** – L'École MoPA, établissement d'enseignement supérieur technique privé, sise 2 rue Yvan-Audouard, 13200 Arles, est reconnue par l'État et autorisée à délivrer un diplôme visé d'expert en conception, réalisation et animation 3D (Bac + 5, RNCP niveau 7), pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2024.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## École supérieure de réalisation audiovisuelle de Nice (Esra Côte d'Azur)

### Prolongation de l'autorisation à délivrer un diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2334767A

→ Arrêté du 18-12-2023

MESR - Dgesip A1-5

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3, L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 11-7-2019 ; arrêté du 30-7-2018

---

**Article 1** – L'autorisation de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle à Nice (Esra Côte d'Azur) à délivrer le diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) (Bac + 3, RNCP niveau 6), visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à compter du 1er septembre 2019, est prolongée jusqu'au 31 août 2025.

**Article 2** – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministre chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## Référents « racisme, antisémitisme »

### Cadre d'intervention des personnes référentes « racisme, antisémitisme » dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

NOR : ESR2400723C

→ Circulaire du 9-1-2024

MESR - Dgesip - DGRI A1-2

Texte adressé aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie

Références : Constitution du 4-10-1958 (article 1) ; préambule de la Constitution du 27-10-1946 ; loi du 29-7-1881 ; loi n° 2008-496 du 27-5-2008 ; Code pénal, notamment articles L. 132-76, 225-1 à 225-4 et R. 625-8 ; Code général de la fonction publique, notamment articles L. 121-2 et L. 135-6 ; Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) ; courrier de la ministre du 27-10-2023

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est pleinement engagé dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et plus globalement contre toutes les formes de discriminations. Il participe, à ce titre, à la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine lancé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 30 janvier 2023.

L'enseignement supérieur, fondé sur des valeurs humanistes, de respect et de tolérance, doit rester un lieu d'émancipation où le travail et l'émulation intellectuelle font émerger des savoirs et le partage des idées. Chaque fois que des responsables de propos ou d'agissements racistes, antisémites ou discriminants sont identifiés, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent faire preuve de la plus grande fermeté en apportant systématiquement une réponse adaptée. Il importe donc que l'ensemble des acteurs-enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, autres personnels, étudiants soit accompagné dans la prévention, le signalement et la sanction de ces phénomènes discriminatoires quand ils se manifestent.

Par un courrier en date du 27 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur a enjoint les directions et présidences d'établissement à désigner une personne référente « racisme, antisémitisme » parmi les enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs ou autres personnels de l'établissement. La présente circulaire a pour objet de préciser les contours de leurs missions et les moyens propres à assurer leur mise en visibilité et leur professionnalisation.

#### I. Modalités de nomination et profil de la personne référente « racisme, antisémitisme »

La personne référente « racisme, antisémitisme » est nommée par le président ou le directeur de l'établissement sur la base d'une lettre de mission qui fixe ses attributions, la durée de sa mission, les mesures d'accompagnement, les conditions permettant d'exercer sa mission, les moyens humains et financiers et l'environnement envisagés pour lui permettre de conduire ses actions.

La personne référente est un personnel de l'établissement. Le profil retenu peut être celui d'un enseignant-chercheur, d'un enseignant, d'un chercheur ou de tout autre personnel de l'établissement (personnels pédagogiques, scientifiques, administratifs, techniques et de bibliothèques).

La personne référente « racisme, antisémitisme » ne cumule pas ses missions avec celles de référent « radicalisation ».

Dès lors que la personne référente a cessé d'exercer ses fonctions, le président ou le directeur de l'établissement procède à une nouvelle nomination. Le nom et les coordonnées de la personne référente sont communiqués sans délai au service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche (service commun Dgesip / DGRI) du ministère, sur la boîte fonctionnelle dédiée : [rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr](mailto:rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr).

#### II. Missions de la personne référente « racisme, antisémitisme »

Le chef d'établissement établit une lettre de mission précisant les missions de la personne référente ainsi que le public relevant de son périmètre d'activité (personnels fonctionnaires, contractuels et vacataires, étudiants, stagiaires et autres usagers de l'établissement, etc.).

La personne référente « racisme, antisémitisme » peut être saisie par toutes les personnes relevant de ce périmètre ou par l'administration. Il appartient à cette dernière de prévoir les modalités de la saisine.

En particulier, elle est systématiquement saisie par les cellules des établissements en charge de recueillir la parole des victimes, pour faciliter l'appréciation des faits et accompagner la prise en charge.

La lettre de mission précise notamment que la personne référente assure les missions suivantes :

- contribuer à déterminer la politique de l'établissement en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (participation à l'écriture du règlement intérieur, structuration d'actions à vocation de prévention de faits à caractère raciste, antisémite ou discriminant, etc.) ;
- diffuser une culture du droit et une meilleure connaissance de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme auprès des publics relevant de son périmètre d'activité ;
- contribuer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements

sexistes mis en place dans l'établissement (qualification des actes, enquête administrative, orientation des personnels et des usagers, etc.) ;

- participer à la mise en place de médiations en vue de faciliter la résolution des conflits pouvant concerner au sein de l'établissement des personnels ou des usagers ;
- proposer, à la demande de la section disciplinaire, une analyse de nature à l'éclairer dans l'instruction de faits à caractère raciste, antisémite, ou discriminant ;
- recenser les actes à caractère raciste, antisémite ou discriminant qui se tiennent sur le périmètre de compétence de la personne référente ;
- établir les éléments de veille permettant d'anticiper et de prévenir des conflits en mettant à disposition des ressources institutionnelles, scientifiques, pédagogiques ;
- établir un rapport d'activité annuel à destination du président ou du directeur de l'établissement. Ce rapport est transmis, à la demande du ministère, sur la boîte fonctionnelle dédiée : [rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr](mailto:rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr) ;
- participer, le cas échéant, aux réponses aux enquêtes du ministère ou de l'Observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur (Ondes) ;
- participer au réseau national des personnes référentes « racisme, antisémitisme » animé par le ministère ;
- participer à des événements nationaux, notamment aux journées co-animées par le ministère et aux conférences des chefs d'établissement, et valoriser les actions de l'établissement dans ce cadre ;
- construire des collaborations en interne et en externe, d'une part avec les autres personnes référentes au sein de l'établissement (les personnes référentes « laïcité », « égalité », « intégrité scientifique », le fonctionnaire sécurité défense (FSD) de l'établissement, le médiateur de l'université, etc.) et, d'autre part, avec les personnes référentes en charge des mêmes thématiques au sein des rectorats.

La personne référente devra être systématiquement informée des actes ou propos à caractère raciste, antisémite ou discriminant qui seraient tenus au sein de l'établissement. Elle communique sans délai au FSD toute information relative à une menace ou à un acte de violence contre les personnes ou les biens.

### **III. Environnement de la personne référente « racisme, antisémitisme »**

Il appartient au chef d'établissement de veiller à ce que la personne référente dispose de la disponibilité nécessaire au bon accomplissement de ses missions et que son positionnement administratif lui garantisse à la fois un accès privilégié aux instances de gouvernance de l'établissement mais aussi une visibilité suffisante pour être bien identifiée par les différents acteurs académiques. Les décharges d'heures d'enseignement semblent constituer une bonne pratique mobilisable en la matière.

L'établissement doit valoriser et reconnaître l'engagement et les compétences développées par la personne référente dans l'exercice de ses missions, par tout moyen adapté.

L'établissement doit clairement indiquer sur son site Internet, dans le règlement intérieur et le guide de l'étudiant le rôle et les coordonnées du référent « racisme, antisémitisme ». Les instances de gouvernance de l'établissement sont informées de sa nomination.

La personne référente suit, après sa désignation, une formation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, adaptée à son profil et à son expérience professionnelle. Cette formation doit notamment permettre aux référents de s'approprier les fondements, notamment juridiques, de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Elle peut être dispensée dans le cadre du marché interministériel de formation Valeurs de la République et principes du service public 2023-2027 ou dans celui du programme interministériel de formation Mentor.

Une formation juridique à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations est également dispensée par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) dans le cadre d'un partenariat avec le ministère. Elle est ouverte aux référents et référentes sur la période 2023-2024. Toutes les informations pour s'inscrire à cette formation sont à adresser à la boîte fonctionnelle suivante : [rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr](mailto:rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr).

La personne référente peut également s'engager dans des formations plus longues, telles que le diplôme universitaire (DU) de formation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme proposé par l'université Paris 8 en partenariat avec la Dilcrah. Ce DU est financé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) pour les référents « racisme, antisémitisme » du supérieur et du scolaire.

En vous remerciant de votre engagement constant sur ce sujet majeur, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de toute ma considération.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez

## Cadre national sur les attendus de formations

### Cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Modification

NOR : ESRS2331074A

→ Arrêté du 18-12-2023 - JO du 22-12-2023

MESR - Dgesip A MOSS

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 612-3 et L. 612-3-2 ; arrêté du 9-3-2018 modifié ; avis du Cneser en date du 5-12-2023

---

**Article 1** – L'annexe VI de l'arrêté du 9 mars 2018 susvisé est remplacée par l'annexe I du présent arrêté.

**Article 2** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 décembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Laure Vagner-Shaw

#### **Annexe(s)**

- Ⓣ [Annexe I — Connaissances et compétences attendues pour la réussite dans les formations conduisant au diplôme national de licence ou au parcours de formation mentionné au 2° du I de l'article R. 631-1 du Code de l'éducation \(parcours d'accès spécifique santé : Pass\)](#)

# Annexe I — Connaissances et compétences attendues pour la réussite dans les formations conduisant au diplôme national de licence ou au parcours de formation mentionné au 2° du I de l'article R. 631-1 du Code de l'éducation (parcours d'accès spécifique santé : Pass)

## Mention administration publique

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **ADMINISTRATION PUBLIQUE** :

— **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière considérée, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. En effet, des qualités rédactionnelles sont fondamentales pour aborder les différents exercices auxquels le candidat devra se plier (fiches d'arrêt, notes de synthèse, commentaires de textes, cas pratiques et dissertations). La précision qu'appelle le raisonnement juridique, souvent sollicité en licence d'administration publique, implique que le candidat maîtrise, *ab initio*, les fondamentaux de la langue.

— **Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière considérée, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en licence d'administration publique requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

— **Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel et mathématique**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière considérée, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, à proposer des raisonnements conceptuels et des raisonnements mathématiques simples.

La formation en licence d'administration publique requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Elle propose des enseignements en économie, qui supposent une maîtrise suffisante des principaux raisonnements mathématiques.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière considérée, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de filières universitaires, la formation en licence d'administration publique laisse une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple ; seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

— **Être intéressé par les questions politiques, économiques et sociales et ouverture au monde**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière considérée, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Dans la mesure où la licence administration publique prépare à l'entrée dans la fonction publique, elle ne peut être envisagée indépendamment des réalités humaines, sociales, politiques et culturelles qui caractérisent notre société.

## Mention droit

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **DROIT** :

— **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, *ab initio*, les fondamentaux de la langue.

— **Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudences, doctrines) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

— **Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

— **Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

— **Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entourent. Le droit ne peut en effet être étudié indépendamment des réalités humaines, sociales et politiques auxquelles il s'applique.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention économie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **ÉCONOMIE** :

— **Disposer de compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion**

Les enseignements d'économie font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

— **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel**

Les enseignements d'économie requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

Les métiers de l'économie impliquent fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

— **Disposer d'une culture générale**

La réflexion en économie se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et de comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable**

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

— **Disposer de compétences en langue anglaise**

Nombreux sont les secteurs en économie où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

## Mention gestion

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **GESTION** :

- **Disposer d'un niveau de mathématiques et de raisonnement conceptuel et logique, ainsi que d'aptitudes à la compréhension, l'analyse et la synthèse**

La formation en Licence Gestion requiert en effet des capacités d'abstraction, de description et d'analyse, de raisonnement logique et de déduction.

- **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français et en anglais afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cet attendu marque l'importance, pour la licence de gestion, de la maîtrise des langues française et anglaise, écrite et orale.

- **Disposer d'un niveau de culture générale et témoigner d'un intérêt pour les questions sociétales**

La formation en licence de gestion demande en effet un minimum de curiosité et de culture générale, en particulier pour les questions humaines, socio-économiques et sociétales.

- **Disposer de capacités de travail et de réflexion, collectives et en autonomie**

Cet attendu marque l'importance de la capacité de l'étudiant à travailler de façon autonome. La formation en licence de gestion requiert en effet de grandes capacités d'organisation et de travail personnel.

- **Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socio-économiques et managériaux**

Cet attendu est lié au caractère pluridisciplinaire des formations de licence en gestion et aux spécificités des champs professionnels auxquels les étudiants se destinent dans des emplois de gestion et de management.

## Mention économie et gestion

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **ÉCONOMIE ET GESTION** :

— **Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion**

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel**

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

— **Disposer d'une culture générale**

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable**

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

— **Disposer de compétences en langue anglaise**

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

## Mention administration économique et sociale

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (AES) :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière AES, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat, qui doit posséder les fondamentaux de la langue. La langue française doit en outre pouvoir être utilisée par le candidat pour produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et pour raisonner sur des concepts.

— **Disposer de compétences mathématiques indispensables à la gestion et à l'économie**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière AES, de la maîtrise des raisonnements mathématiques, essentiels notamment pour appréhender les enseignements relevant de l'économie et de la gestion. Le niveau attendu en mathématiques n'est évidemment pas aussi élevé que dans les disciplines scientifiques dures, ni même qu'en licence d'économie et de gestion, où la proportion des enseignements fondés sur des connaissances mathématiques est plus élevée.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière AES, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de filières universitaires, la formation en licence d'AES laisse une place substantielle à l'organisation et au travail personnels. L'encadrement est souple ; seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

— **Être intéressé par les questions sociétales et être ouvert au monde**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière AES, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. La formation en licence AES ne peut en effet être déconnectée des réalités sociales et culturelles. En outre, cette formation s'inscrit nécessairement dans un contexte européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes que le système national. Une telle approche dans un contexte global requiert de maîtriser au minimum une langue étrangère, en particulier l'anglais.

## Mention science politique

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCE POLITIQUE** :

#### — Intérêt pour les questions politiques et sociales

L'intérêt pour les enjeux politiques et sociaux et, plus largement, pour le fonctionnement des sociétés contemporaines est essentiel pour une inscription en licence de science politique. Les formations de science politique incluent en effet à la fois l'étude de la vie et des institutions politiques, des enseignements de sociologie, de relations internationales et de théorie politique.

Cette curiosité peut être attestée par un investissement spécifique dans les humanités et les sciences sociales durant le parcours scolaire (notamment histoire, géographie et sciences économiques et sociales) ainsi que par des engagements civiques.

Les enseignements dispensés incluent une importante dimension européenne et internationale. Est donc également attendu un intérêt pour les questions transnationales ainsi que pour la diversité des systèmes politiques et sociaux.

#### — Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale. Dans les formations universitaires en science politique, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et en examens consistent en effet notamment en des exposés, des commentaires de textes et de documents divers et des dissertations. Il est donc important de maîtriser les fondamentaux de la langue, indispensables à la construction d'analyses argumentées.

#### — Disposer d'aptitudes à la compréhension et à l'analyse de documents

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité du candidat à « comprendre » et à interpréter les documents de sources diverses, incluant des données qualitatives et quantitatives. La formation en licence de science politique s'appuie sur l'analyse combinée d'une diversité de documents (notamment des textes académiques mais également des documents officiels, des discours politiques, des rapports administratifs, des productions médiatiques, etc.), qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et critiquer sur la base d'un raisonnement scientifique. Les formations en science politique visent en effet l'acquisition de compétences et connaissances disciplinaires, mais aussi le développement d'une capacité d'analyse scientifique et d'un esprit critique.

#### — Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de filières universitaires, la formation en licence de science politique laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

## Mention sciences sanitaires et sociales

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES SANITAIRES ET SOCIALES** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Être intéressé par les questions de santé et les questions sociales**

Cette mention est en effet une formation pluridisciplinaire préparant à des métiers à l'interface entre le sanitaire et le social.

— **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. La capacité à travailler en équipe est donc importante pour cette mention.

## Mention humanités

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **HUMANITÉS** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines**

La licence humanités a pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en humanités, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence humanités laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention histoire

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **HISTOIRE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines**

La licence histoire a en effet pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa temporalité, sa spatialité, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence d'histoire laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

— **Avoir un intérêt pour la recherche documentaire**

La formation en histoire requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources historiques qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

— **Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales**

L'intérêt pour l'histoire est bien évidemment essentiel. Mais l'histoire ne peut cependant être étudiée indépendamment des réalités politiques, économiques et sociales.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention histoire de l'art et archéologie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines**

La licence histoire de l'art et archéologie est en effet en lien avec l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence histoire de l'art et archéologie laisse donc une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

— **Avoir un intérêt pour l'art, l'archéologie, l'histoire et la culture**

Le caractère interdisciplinaire de cette mention suppose en effet une curiosité pour les phénomènes artistiques, culturels et visuels dans une perspective historique.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention géographie et aménagement

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire, éditer et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines**

La licence géographie et aménagement a pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa spatialité, sa temporalité, sa diversité, sa complexité.

— **Avoir un intérêt pour la recherche documentaire**

La formation requiert l'analyse combinée de nombreuses sources de nature très diverse qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en géographie et aménagement, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, cette formation laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

— **Avoir un intérêt pour les questions de société, les problématiques environnementales, l'aménagement et l'occupation des espaces**

L'intérêt pour la géographie est bien évidemment essentiel, mais la licence géographie et aménagement impose également, par sa transdisciplinarité, une curiosité pour l'environnement, l'aménagement des territoires et le lien social qui font appel à des notions relevant du droit, des sciences de la vie et de la Terre, de la sociologie et du numérique.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention sociologie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **SOCIOLOGIE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines et sociales**

La licence sociologie a pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en sociologie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de sociologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

— **Avoir un intérêt pour la recherche documentaire**

La formation en sociologie requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

— **Avoir un intérêt pour les questions politiques, économiques et sociales**

La sociologie implique en effet une dimension politique, économique et sociale.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention psychologie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **PSYCHOLOGIE** un certain nombre d'éléments. Chacun est souhaitable mais l'un peut compenser l'autre.

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer de compétences de raisonnement logique et d'argumentation**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Disposer de compétences dans au moins une langue étrangère, de préférence en anglais**

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise de l'anglais est donc fortement recommandée.

— **Avoir des compétences dans les disciplines scientifiques**

Cette mention requiert en effet un bon niveau dans au moins une discipline scientifique enseignée dans le tronc commun, en enseignement de spécialité ou en option.

— **Avoir des compétences dans les disciplines littéraires et les disciplines de sciences humaines et sociales**

Cette mention requiert en effet un bon niveau dans au moins deux disciplines littéraires ou de sciences humaines et sociales enseignées dans le tronc commun, en enseignement de spécialité ou en option.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines**

La licence de psychologie a en effet pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en psychologie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de psychologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

## Mention sciences de l'éducation

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES DE L'ÉDUCATION** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention requiert la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Avoir un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation / Avoir été engagé dans une action éducative et/ou sociale**

La licence sciences de l'éducation suppose un intérêt pour l'étude des processus d'apprentissage et des problématiques d'éducation et de formation, intérêt qui a pu se concrétiser dans la participation à des actions éducatives.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence sciences de l'éducation laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention philosophie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **PHILOSOPHIE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique**

La licence philosophie a pour objet l'étude et la compréhension de la pensée humaine, dans toute sa richesse, sa diversité, sa complexité.

— **Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde**

L'intérêt pour la discipline philosophie est bien évidemment essentiel, mais la démarche philosophique impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en philosophie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de philosophie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention théologie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

Cette mention ne comprend pas d'éléments de cadrage national car la formation n'est dispensée que par une seule université.

## Mention sciences sociales

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES SOCIALES** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines et sociales**

Cette mention a pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en sciences sociales, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence en sciences sociales laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

— **Avoir un intérêt pour la recherche documentaire**

La licence en sciences sociales requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources de nature diverse qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

— **Avoir un intérêt pour les questions politiques, économiques et sociales**

Les sciences sociales impliquent en effet une dimension politique, économique et sociale.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES DE L'HOMME, ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines**

Cette mention a en effet pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa spatialité, sa temporalité, sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour cette mention, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de sciences de l'homme, anthropologie et ethnologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

— **Avoir un intérêt pour la recherche documentaire**

Cette formation requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources de nature diverse qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

— **Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales**

Les sciences de l'homme, l'anthropologie et l'ethnologie impliquent en effet une dimension historique, politique, économique et sociale.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention sciences du langage

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES DU LANGAGE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle pour le fonctionnement du langage humain**

La licence sciences du langage a en effet pour objet l'étude et la compréhension des processus langagiers et du fonctionnement de la langue dans sa diversité et sa complexité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de sciences du langage laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention information-communication

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **INFORMATION-COMMUNICATION** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire, éditer et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte généralement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe**

Cet attendu marque en effet l'importance, pour cette mention, de la capacité à travailler de façon autonome, seul ou en groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation laisse en effet une place importante à l'organisation et au travail personnels.

— **Disposer d'aptitudes dans l'appréhension des enjeux et mécanismes socio-économiques, politiques, médiatiques et culturels**

L'intérêt pour la communication et l'information est bien évidemment essentiel, mais cette mention offre une approche pluridisciplinaire et implique également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés (histoire, géographie, sciences économiques et sociales, etc.).

— **Être intéressé par les questions de société, l'actualité et les médias, la culture, le numérique et l'information**

Cet attendu impose, pour cette formation, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Cette curiosité peut être attestée par un intérêt pour les questions d'actualité, la place des médias et de la communication numérique et, enfin, l'information dans toutes ses dimensions.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention arts

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **ARTS** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en arts, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence d'arts laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

— **Être sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée**

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention arts plastiques

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **ARTS PLASTIQUES** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence arts plastiques laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

— **Être sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée**

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention arts du spectacle

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **ARTS DU SPECTACLE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence arts du spectacle laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

— **Être sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée**

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention musicologie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **MUSICOLOGIE** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de musicologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

— **Être sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée**

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention lettres

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **LETTRES** :

— **Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette notamment d'argumenter un raisonnement et d'analyser un texte**

Cette mention suppose en effet une maîtrise globale de la langue française et des qualités de compréhension fine de textes de toute nature. Elle nécessite aussi de solides capacités d'expression afin de pouvoir analyser des textes littéraires, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Être intéressé par la culture et l'histoire littéraires et artistiques, ainsi que par l'étude de la langue française**

Cette formation impose en effet une connaissance de la genèse et de l'évolution des lettres françaises, avec une attention particulière pour leur dimension historique. Elle requiert également une appétence pour les textes littéraires, anciens, médiévaux et contemporains, pour le monde de l'art et pour les dimensions linguistiques de la langue.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle, et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.)**

La licence de lettres a pour objet la lecture, l'étude et la compréhension des œuvres littéraires, dans toute leur richesse, leur diversité et leur complexité.

— **Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde**

L'intérêt pour la discipline lettres est bien évidemment essentiel, mais l'étude de la littérature impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés et une sensibilité pour les humanités dans toute leur diversité.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la licence en lettres, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, cette formation laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)** :

— **Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un très bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention, qui comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes, impose une très bonne maîtrise au niveau baccalauréat de la langue choisie.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les cultures étrangères (lectures, théâtre, cinéma, documentaires, visites de musées, voyages)**

Cette mention impose en effet un réel intérêt pour l'histoire, la civilisation et la culture littéraire, linguistique et artistique en général, et en particulier celles de l'aire géographique de la langue choisie.

— **Avoir un goût prononcé pour la lecture en français et en langue étrangère**

Cette formation impose en effet une appétence pour la lecture de textes littéraires en français et dans la langue choisie.

— **Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde**

L'intérêt pour la discipline est bien évidemment essentiel, mais l'étude des langues impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en LLCER, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence LLCER laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention langues étrangères appliquées

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

La formation en langues étrangères appliquées repose sur les principes fondamentaux suivants :

- la pluridisciplinarité (étude d'au moins deux langues étrangères à niveau équivalent et de matières d'application : économie, gestion et outils mathématiques, droit, communication, etc.) ;
- l'ouverture au monde de l'entreprise et des organisations : affaires et commerce, traduction spécialisée, etc.
- l'ouverture à l'international et à l'interculturalité.

Les candidats à l'inscription en licence mention **LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (LEA)** doivent ainsi répondre aux attendus suivants :

— **Mobiliser des compétences en matière de compréhension et d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter et structurer un raisonnement en français et dans au moins deux langues étrangères**

Cette mention suppose en effet des compétences de compréhension fine de documents de tous types et de solides compétences d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés en plusieurs langues.

Cette mention nécessite donc de **disposer d'un très bon niveau dans au moins deux langues étrangères** (niveau B2) et en français.

— **Avoir un intérêt prononcé pour le monde de l'entreprise et des organisations ainsi que pour l'environnement économique et social dans une perspective internationale.**

Les relations entre la formation en LEA et le monde socio-économique constituent en effet un aspect important de cette licence. La formation comporte des enseignements relevant des champs disciplinaires économiques et sociaux (économie, droit, gestion, commerce international, marketing, communication, etc.).

— **Disposer d'une très bonne culture générale et être ouvert au monde ainsi qu'aux questions de société, d'actualité et d'interculturalité**

L'intérêt pour les disciplines enseignées est bien évidemment essentiel, mais l'étude des langues étrangères appliquées nécessite également une très bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

— **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en LEA, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en LEA laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention lettres, langues

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence mention **LETTRES, LANGUES** :

— **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

— **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

— **Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les cultures française et étrangères (lectures, théâtre, cinéma, documentaires, visites de musées, voyages)**

Cette mention nécessite en effet un réel intérêt pour la culture littéraire, linguistique et artistique en général, et en particulier celles de l'aire géographique de la langue choisie.

— **Avoir un gout prononcé pour la lecture en français et en langue étrangère**

Cette formation impose en effet une appétence pour la lecture de textes littéraires en français et dans la langue choisie.

— **Disposer d'aptitudes à travailler de façon autonome et à organiser son travail, seul ou en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en lettres et langues, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnels.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Mention informatique

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **INFORMATIQUE** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert en effet d'avoir une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport, et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (MIASHS)** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

#### — Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

#### — Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

#### — Faire preuve de curiosité, d'esprit d'ouverture et apprécier le travail en équipe

Ces attendus sont liés au caractère pluridisciplinaire de la licence MIASHS. Ils marquent l'importance pour la filière considérée de la capacité du candidat à mobiliser des savoirs issus de différentes disciplines afin de les mettre en perspective dans un souci de complémentarité face à une question scientifique. En outre, l'apprentissage du travail en équipe favorise une meilleure mobilisation des compétences liées à différents domaines d'expertise afin d'appréhender les problématiques soumises aux étudiants.

## Mention mathématiques

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi

Il est attendu des candidats en licence mention **MATHÉMATIQUES** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention physique

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **PHYSIQUE** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention chimie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **CHIMIE** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

#### — Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

#### — Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

#### — Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport, et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention physique-chimie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **PHYSIQUE-CHIMIE** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

#### — Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

#### — Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

#### — Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport, et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences de la vie

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES DE LA VIE** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport, et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences de la Terre

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES DE LA TERRE** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport, et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences de la vie et de la Terre

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport, et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (Staps) : ENTRAÎNEMENT SPORTIF** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

#### — Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquels les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

#### — Disposer de compétences sportives

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

#### — Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

#### — Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en Staps

Les licences en sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

## Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES : ERGONOMIE DU SPORT ET PERFORMANCE MOTRICE** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

#### — Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquels les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

#### — Disposer de compétences sportives

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

#### — Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

#### — Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en Staps

Les licences en sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

## Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES : ACTIVITÉ ADAPTÉE ET SANTÉ** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

#### — Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquels les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

#### — Disposer de compétences sportives

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

#### — Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

#### — Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en Staps

Les licences en sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

## Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES : MANAGEMENT DU SPORT** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

#### — Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquels les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

#### — Disposer de compétences sportives

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

#### — Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

#### — Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en Staps

Les licences en sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

## Mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES : ÉDUCATION ET MOTRICITÉ** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

#### — Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquels les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

#### — Disposer de compétences sportives

Les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

#### — Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

#### — Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en Staps

Les licences en sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

## Mention électronique, énergie électrique, automatique

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, AUTOMATIQUE** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

#### — Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

#### — Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

#### — Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention mécanique

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **MÉCANIQUE** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention génie civil

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **GÉNIE CIVIL** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences pour la santé

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES POUR LA SANTÉ** :

#### — Disposer de bonnes connaissances et compétences scientifiques

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement ;
- capacité d'abstraction, de logique et de modélisation ;
- très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques à la fin de la classe de terminale.

#### — Disposer de bonnes compétences en communication

Ces compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée ;
- capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B.

#### — Disposer de bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité d'apprentissage : curiosité, capacité à organiser et à conduire ses apprentissages ;
- capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

#### — Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de la santé

#### — Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences et technologies

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES ET TECHNOLOGIES** :

#### — Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

#### — Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

#### — Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

#### — Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIASHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Mention sciences pour l'ingénieur

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Il est attendu des candidats en licence mention **SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR** :

— **Disposer de compétences scientifiques**

Cette mention implique en effet d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

— **Disposer de compétences en communication**

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales**

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

— **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Avenirs à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Avenirs). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.**

Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir leur entrée en licence scientifique (les candidatures en Pass, MIA SHS, sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif, sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice, sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé, sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport et sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ne sont pas concernées par ce questionnaire). Il permet également de mesurer les attentes et objectifs d'un parcours scientifique et de révéler les goûts et appétences pour certains domaines scientifiques. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Pass (parcours d'accès spécifique santé)

Outre la diversité des formations de premier cycle et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite dans ce parcours nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'études choisi.

Les candidats à l'inscription dans le **PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ** doivent :

— **Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques**

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à analyser, à poser une problématique et à mener un raisonnement ;
- capacité d'abstraction, de logique et de modélisation ;
- bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues dans les matières scientifiques.

— **Disposer de très bonnes compétences en communication**

Ces compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée ;
- capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B.

— **Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales**

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité d'apprentissage : curiosité, capacité à organiser et à conduire ses apprentissages ;
- capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

— **Disposer de qualités d'engagement importantes compte tenu de la difficulté du Pass et des filières de santé**

— **Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de la santé**

## Nomination

### Directrice générale des services (DGS) de l'université de Lille (groupe supérieur)

NOR : ESRD2335188A

→ Arrêté du 21-11-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 21 novembre 2023, Anne-Valérie Chiris-Fabre, administratrice territoriale, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'université de Lille (groupe supérieur) du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2027.

## Nomination

### Directrice générale des services (DGS) de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (groupe III)

NOR : ESRD2335162A

→ Arrêté du 28-11-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 28 novembre 2023, Fatima Filippin, ingénieure de recherche, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (groupe III) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

## Nomination

### Directrice générale des services (DGS) de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Rennes (groupe III)

NOR : ESRD2335174A

→ Arrêté du 15-12-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 15 décembre 2023, Ourda Harir, ingénieure de recherche, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Rennes (groupe III), du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

## Nomination

### Directeur général des services (DGS) de l'Institut national polytechnique (INP) de Toulouse (groupe II)

NOR : ESRD2335849A

→ Arrêté du 20-12-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 20 décembre 2023, Olivier Glénat, membre du corps des ingénieurs de recherche, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'Institut national polytechnique (INP) de Toulouse (groupe II), du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

## Conseils, comités, commissions

### Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : ESRS2335503A

→ Arrêté du 21-12-2023

MESR - DGESIP-DGRI SCN

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 21 décembre 2023, sont nommés membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux :

1° Au titre de représentants d'entités et d'organismes

*Représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef)*

Membre titulaire : Karine Cabrol

Membre suppléant : Florence Gelot

Membre titulaire : Vincent Cohas

Membre suppléant : Thierry Bonnin

Membre titulaire : Patrick Errard

Membre suppléant : Monsieur Paul-Joël Derian

Membre titulaire : Corinne Gilly

Membre suppléant : Vanessa Diriar

Membre titulaire : Thibault Jagueneau

Membre suppléant : Gilles Saintemarie

Membre titulaire : Anne-Cécile Monvoisin

Membre suppléant : Sonia Sebahi

*Représentant l'Union des entreprises de proximité (U2P)*

Membre titulaire : Stéphane Gallego

*Représentant le Conseil économique social et environnemental (Cese)*

Membre titulaire : Didier Gardinal

Membre suppléant : Thierry Cadart

*Représentant la Conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants (Courroie)*

Membre titulaire : Madame Emmanuelle Leclercq

Membre suppléant : Virginie Clément-Strinati

*Représentant le Comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé (CCESP)*

Membre titulaire : Philippe Choquet

Membre suppléant : Étienne Craye

*Représentant l'Association nationale recherche technologie (ANRT)*

Membre titulaire : Clarisse Angelier

*Représentant le Réseau national des collèges doctoraux (RNCD)*

Membre titulaire : Christelle Goutaudier

Membre suppléant : Sylvie Pommier

*Représentant l'Association nationale des docteurs (ANDES)*

Membre titulaire : Stéphanie Danaux

Membre suppléant : Godefroy Lemenager

*Représentant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (Cneseraav)*

Membre suppléant : Pierre-Guy Marnet

*Représentant le Conseil supérieur de l'éducation*

Membre titulaire : Claire Gueville

Membre suppléant : Simon Bach

*Représentant le ministère de la Culture*

Membre titulaire : Anne Bennet

Membre suppléant : Ophélie Robin

*Représentant le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*

Membre titulaire : Olivier Cormier

Membre suppléant : Monsieur Frédéric Uhl

*Représentant le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

Membre titulaire : Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Membre suppléant : Sandrine Bodin